



PLAN D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 2018-2020

MSA DE CORSE



Le mot du Président

L'action sociale de la MSA ne se décrète pas. Elle se construit dans le respect des réalités locales, avec et pour ceux qui doivent en être les premiers bénéficiaires : les agriculteurs, salariés agricoles, leurs familles et, au-delà, tous les habitants des territoires ruraux.

C'est cette philosophie qui a guidé notre réflexion pour élaborer notre PASS 2018/2020.

Ce travail de co-construction a été possible parce que la MSA, au travers de ses élus et de ses travailleurs sociaux, exerce une présence dans la proximité et donc au sein même de notre ruralité. En effet, être présent et agir sur les territoires ruraux fait partie de l'ADN de la MSA.

Je souhaite souligner l'implication des deux coprésidents de notre CASS, Jeanine Cotoni et Laurent Cristofari, dans cette réflexion et les en remercie.

Nous avons particulièrement à cœur de proposer des actions de solidarité et de promotion des personnes. Ainsi, nous avons voulu faire de ce PASS un outil au service des familles agricoles tout au long de leur parcours de vie.

Nous croyons résolument en notre agriculture, car elle constitue un véritable enjeu économique et social pour la Corse et elle est une composante essentielle de notre identité. Mais nous avons également conscience des difficultés qui pèsent sur ce secteur d'activité. C'est pourquoi, nous voulons également accompagner les actifs agricoles en difficultés.

Nos aînés nous ont transmis leurs savoir-faire. Grâce à eux, nous héritons d'une culture et d'un attachement à notre terre et aux richesses qu'elle peut nous procurer. Nous leur devons une attention particulière. C'est pourquoi, nous leur consacrons un ensemble de mesures afin de les accompagner dans leur avancée en âge.

Enfin, nous avons la conviction que la Corse ne se développera de manière équilibrée qu'en promouvant ses territoires ruraux. C'est pourquoi, notre approche collective en matière d'action sociale nous semble fondamentale. Ainsi, nous souhaitons accompagner les acteurs des territoires ruraux dans la mise en œuvre d'une démarche de développement social local. Il s'agit bien là d'élaborer des projets qui amélioreront les conditions de vie de l'ensemble des corses qui résident sur ces territoires.

Au travers de notre PASS 2018/2020, nous voulons être utiles à la population agricole et rurale.

C'est le vœu que nous formulons ! E cusi sia !

Dominique Fieschi
Président de la MSA de Corse

La Mutualité Sociale Agricole contribue à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de protection sociale au travers, notamment, de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale qui est fondée sur les valeurs du mutualisme : responsabilité, proximité et solidarité.

Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale est un document politique propre à chaque MSA qui consigne les axes prioritaires d'intervention pour une période donnée.

Le PASS de la MSA de Corse fixe donc les grandes orientations pour la période 2018 / 2020.

Il est défini en fonction du contexte économique, sociologique et légal, afin d'être au plus proche des besoins et des évolutions des modes de vie des ressortissants.

Les orientations sont décidées et votées par le Conseil d'Administration de la MSA de Corse.

Le Service de l'Action Sanitaire et Sociale décline ensuite les objectifs globaux et opérationnels.

Le nouveau Plan d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA de Corse a pour ambition d'accompagner ses ressortissants tout au long de leur parcours de vie (de la naissance à la retraite) afin d'améliorer leurs conditions de vie et de faciliter leur quotidien.

Dans ce but, le PASS 2018-2020 s'est concentré sur 4 axes prioritaires :

- Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie.
- Accompagner les actifs agricoles en difficultés.
- Accompagner les retraités dans leur avancée en âge et les personnes en situation de handicap.
- Accompagner les acteurs des territoires ruraux dans la mise en oeuvre d'une démarche de développement social local.

ENGAGEMENT 1

Les familles

Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie

- Favoriser l'accès aux services et aux dispositifs.
- Accompagner les familles lors des événements de vie.
- Soutenir la fonction parentale.
- Favoriser l'autonomie des jeunes.



Aide à l'accès aux prestations légales. Prestations extra légales santé et complémentaire maladie, aide ménagère aux familles, ...



Accompagnement et aides financières ponctuelles en cas de difficultés ou de changements de vie importants (aides financières).



Financement et accompagnement technique pour favoriser l'accueil des enfants (micro crèches, MAM, contrat enfance jeunesse, prestations de services,...).



Implication dans les dispositifs de parentalité (médiation familiale ou autres).



Aide aux vacances (chèques loisirs et prise en charge de séjours,...)



Aide à la scolarité et à la formation. Accompagnement des projets Jeunes.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La MSA facilite l'accueil de vos jeunes enfants afin d'améliorer vos conditions de vie et de travail.

Elle peut prendre en charge des frais de garde, elle soutient techniquement et financièrement les contrats enfance jeunesse et aide à la création de structures.

zoom sur...



ENGAGEMENT 2

Les actifs agricoles

Accompagner les actifs agricoles en difficultés

- Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux soins.
- Aider et accompagner les actifs en difficultés.
- Prévenir la rupture professionnelle et restaurer la confiance en soi.
- Préserver les liens familiaux et sociaux, et rompre l'isolement.



Aide à l'accès aux prestations légales.



Accompagnement et aides financières ponctuelles en cas de difficultés.



Ateliers collectifs («prendre soin de sa santé», «coup de pouce connexion», etc.).



Séjours «partir ensemble pour rebondir».



Mesures d'aide au répit pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

SE FAIRE REMPLACER POUR SOUFFLER

«Se faire remplacer pour souffler» est un dispositif pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel.

Il consiste à vous proposer un accompagnement social personnalisé et adapté à chaque situation difficile et vous permettre de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de vous et vos proches.

Le dispositif peut prendre plusieurs formes (vacances, ateliers, etc.)

zoom sur...



ENGAGEMENT 3

Les retraités et les personnes en situation de handicap

Accompagner les retraités dans leur avancée en âge et les personnes en situation de handicap

- Contribuer à l'autonomie et au maintien à domicile.
- Promouvoir des actions de prévention de proximité.
- Lutter contre l'isolement et favoriser le maintien des liens sociaux.
- Soutenir les aidants familiaux.



Amélioration de l'habitat, aide ménagère à domicile, portage des repas.

Téléassistance.

Accès aux services polyvalents.

Aide au retour à domicile après hospitalisation.

Contribution aux fonds de compensation du handicap.



Ateliers collectifs et forums («Bien vieillir», «Vitalité», Pep's Eureka, etc.).



Promotion du droit au répit pour les aidants.



témoignage

LES ATELIERS MÉMOIRES PEP'S EUREKA

« J'ai assisté à l'atelier mémoire l'année dernière et c'était très sympathique et très utile. Quand il m'arrive de perdre un peu la tête et de paniquer, je me recentre et repense aux techniques que nous avons apprises. Cela m'aide et me rassure ».

ENGAGEMENT 4

Le développement des territoires ruraux

Accompagner les acteurs des territoires ruraux dans la mise en oeuvre d'une démarche de développement social local

- Encourager et soutenir les projets locaux.
- Contribuer à la construction d'un projet social global.



Conseil technique aux centres sociaux et aux structures d'animation de la vie sociale, aux aînés ruraux, ...



Subventions de fonctionnement sur «projets» et «objectifs», ou pour l'équipement.



Chartes de solidarité avec les aînés et avec les familles.

LA CHARTE DES FAMILLES

La charte des familles permet de développer l'accès aux services, de créer du lien social, de construire des réseaux d'entraide, de développer la citoyenneté, de faciliter le quotidien des familles et d'améliorer le cadre de vie des familles.

En collaboration avec les collectivités locales, les acteurs institutionnels, les acteurs locaux et les habitants, la MSA met en place des actions locales en apportant son appui technique et son soutien financier.

zoom sur...



Le Service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA de Corse

Responsable de Service

Maria GUIDICELLI - 04 95 29 27 25

Gestionnaire

Romy GARCIA - 04 95 29 27 26

Conseillère en Développement Social

Sylviane Aix-Martinez - 06 79 01 63 88

Secteur 1 : Rose-Marie PASQUALI

Assistante Sociale
MSA AJACCIO
Parc Cunéo d'Ornano
20175 Ajaccio

Mardi et Jeudi de 9h à 12h
«Mont Thabor» Ajaccio
Tél. : 04 95 29 27 28
Fax : 04 95 29 27 61

Secteur 2 : Souaad CHELLAOUI

Assistante Sociale
MSA AJACCIO
Parc Cunéo d'Ornano
20175 Ajaccio

Mardi de 9h à 12h
Petreto Bicchisano
Tél. : 04 95 24 30 14
Fax : 04 95 29 27 61

Jeudi de 9h à 12h Sartene
Tél. : 04 95 77 02 66
Fax : 04 95 29 27 61

Secteur 3 : Lisa MATTEI

Assistante Sociale
MSA GHISONACCIA
Maison des Services
Publics
370, rue Saint-Michel
20240 Ghisonaccia

Mardi de 9h à 12h
MSA Ghisonaccia
Tél. : 04 95 29 27 74
Fax : 04 95 56 09 79
1er et 3ème lundi
10h-12h / 13h30-15h30
Centre Medico Social de
Porto-Vecchio
Tél. : 04 20 20 21 10
Fax : 04 95 63 00 50

Secteur 4 : Antoinette SAMARTINI

Assistante Sociale
MSA FOLELLI
Centre Social MSA
20213 FOLELLI

Mardi de 9h30 à 12h30
UTISS DISS Ile Rousse
Tél. : 04 95 63 00 50
Fax : 04 95 63 00 95

Jeudi de 9h à 12h
MSA de Folleli
Tél. : 04 95 36 80 14
Fax : 04 95 36 82 94

Secteur 5 : Caroline MERLANDI

Assistante Sociale
MSA de BASTIA
Rond Point Nogués
20407 BASTIA

Mardi de 9h30 à 12h30
UTISS DISS Corte
Tél. : 04 95 46 06 45
Fax : 04 95 61 04 34

Jeudi de 9h à 12h
MSA de Bastia
Tél. : 04 95 32 66 77
Fax : 04 95 32 57 11

